



Usurpation d'identité sncf, stop aux poursuites d'huissiers???

Par **karinece**, le **05/03/2009** à **02:30**

Bonjour,

Je fais appel à vous car je n'ai plus aucun interlocuteur depuis 2ans et les menaces d'huissiers sont mon lot quotidien.

Le jour de l'an 2007, mon sac est volé, une personne utilise tout son contenu et surtout mon permis de conduire. La personne l'utilise afin de justifier de son identité lors de procès verbaux ferroviaires de la SNCF pour absence de titre de transport. Mon permis étant enregistré à une très ancienne adresse, je prends connaissance des courriers de relance que très tardivement, des frais se surajoutent, le dossier passe aux mains du trésor public (qui n'a jamais répondu à aucun de mes courriers avec AR) puis évidemment, les huissiers me somment de payer dans les 7 jours!!!

ce tourbillon ne s'interrompt pas, je ne sais pas quoi faire vis à vis des huissiers (la est l'urgence! ils risquent de me saisir ma prime de naissance, je suis étudiante et enceinte et nous vivons à 2 sur un petit salaire!), vis à vis de la sncf, du trésor public...???. merci beaucoup pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **05/03/2009** à **09:06**

Bonjour,

Je suppose que vous avez déposé plainte pour vol et qu'une procédure est en cours. Si oui, voyez votre avocat qui contactera l'huissier afin de faire cesser les poursuites à votre

encontre.

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **12:12**

J'espere que comme le dit Tisuisse, vous avez porté plainte pour vol en 2007 mais surtout que vous avez porté plainte pour usurpation d'identité lors de votre découverte des sommations d'huissier mais surtout des avis à 1/3 détenteur du T-P ... Si oui, il vous suffit d'écrire au trésor et envoyer une copie pour demander une suspension des poursuites en joignant la photocopie des deux plaintes

Avez vous une assistance juridique ?